



Strasbourg, mardi 31 mai 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02888

Pris en application :

Règlement particulier de police du Rhin (RPNR)
Arrêté préfectoral n°AP 2022-014

**Manifestation nautique et activités nautiques
(Bateaux à rames : 3 avirons de 11 m)****Randonnée à bateaux à rames****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du **11/06/2022 à 00:00** au **19/06/2022 à 00:00**
 - o Port autonome de Strasbourg, Bassin des Remparts (Ecluse nord incluse)
 - o Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du **11/06/2022 à 00:00** au **19/06/2022 à 00:00**
 - o Port autonome de Strasbourg, Bassin des Remparts (Ecluse nord incluse)
 - o Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau

Commentaire :

Les équipements de sécurité (gilet de sauvetage) sont obligatoire pour toutes les personnes embarquées.
Toute navigation de nuit et interdite, du coucher au lever du soleil
La navigation des embarcations, ne devra apporter aucune gêne à la navigation de commerce ou de plaisance

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

Port autonome de Strasbourg, Pôle Exploitation Entretien et Maintenance (PEEM), 6 rue de la Coopérative,
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 60 53 31

Date limite d'affichage :

20/06/2022

Chef de Service

Thomas SCHAEFFER